

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (7^e)

Qualité

BUREAU ROUBAIX 45, Rue de la Gaze, 45 TOURCOING 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

UNE IMPORTANTE DÉCISION DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA PUBLICITÉ

Le Congrès International de la Publicité qui vient de s'ouvrir à Paris, sous la présidence de M. Bokanowski, ministre du Commerce, et qui réunit cent quatre-vingts délégués de toutes les grandes nations industrielles et commerciales, est véritablement un des congrès les plus marquants de l'année.

Dès la première séance, mardi, les dirigeants français du congrès : MM. Maillard, président de la Chambre Syndicale de la Publicité française ; Damour, président de l'Union Continentale de la Publicité, et MM. Georges, président de la délégation suisse ; Mac Kurdy, ancien ministre de l'Empire britannique ; Vernon, délégué de l'Association mondiale de la Publicité, ont montré la nécessité d'un échange de vues et d'une communauté d'action entre les animateurs du commerce et de la production que sont les techniciens de la Publicité, dans tous les pays.

L'idée maîtresse qui a dominé les travaux du congrès et qui aura, demain, une si grande importance pour le développement de la publicité internationale, c'est qu'il faut que les annonceurs, commerçants, industriels, vendeurs de toutes catégories, puissent présenter en toute loyauté au public leurs produits ou leurs articles sans qu'il ait tromperie de la part des organes qui essaient de favoriser la vente, c'est-à-dire les journaux.

Les premiers résultats du congrès ont été le très légitime succès fait hier au brillant rapport de l'Office de Justification des Tirages, institué par la Chambre Syndicale de la Publicité française, rapport de M. J. Breuer, secrétaire de l'Office, rapporteur général du congrès.

M. J. Breuer, au nom du congrès, a rappelé la règle établie en Amérique, en Angleterre, en Hollande, en Suisse et qui sera admise demain en Allemagne et dans les autres grands pays, à savoir que les commerçants et clients de publicité peuvent exiger des journaux la justification contrôlée de leur vente réelle et ne se contentent pas de la vague assertion que tel journal a « le plus fort tirage », ce que ce journal se refuse toujours à prouver en ouvrant ses livres et en admettant un contrôle des organismes de publicité.

Les quelques journaux qui abusent de la confiance du public en prétendant, sans accepter jamais de contrôle, que leur tirage est de 250.000 ou de 300.000, etc., sont en réalité des journaux qui ont peur qu'on apprenne leur infériorité et leur vente réduite, mal dissimulée par des chiffres fallacieux.

« On ne peut vraiment pas, disait hier le rapporteur-général M. J. Breuer, par crainte de contrister les organes à diffusion problématique, léser les intérêts des industriels et des commerçants pour qui la publicité est souvent une question de vie ou de mort. Faire de la publicité dans les journaux squelettiques, c'est de l'argent gâché, c'est une perte de substance qui épuise les plus résistants... »

Le Congrès a fait une vive ovation au rapporteur et a salué de ses applaudissements les noms des grands quotidiens régionaux français qui font contrôler leur vente réelle par l'Office de Justification des Tirages : La Dépêche de Toulouse, l'Ouest-Eclair, les Dernières Nouvelles de Strasbourg, la Petite Gironde, l'Éclairer de l'Est, et le Réveil du Nord, qui est le seul de la région du Nord à faire contrôler sa vente et à pouvoir ainsi justifier de son énorme diffusion.

Le Congrès International de la Publicité a adopté, en conséquence, le vœu que « les associations d'annonceurs et les groupements professionnels de publicité des différents pays, agissent en vue d'obtenir de toutes les publications sollicitant les ordres de publicité, l'adhésion au principe de la justification du tirage utile ».

Nous applaudissons à cette décision, dont la réalisation ne pourra que donner à la production française un élan nouveau, sous le stimulant d'une publicité utilement et honnêtement répandue.

Télégraphistes, lisez notre 4^e page illustrée ; c'est celle de RADIO-REVEIL, qui est écrite spécialement pour vous.

Cinéphilos, lisez en 5^e page notre chronique illustrée : LE REVEIL DU CINÉMA.

Le ministère allemand démissionnera la veille de la rentrée du Reichstag. Le Cabinet d'Empire, réuni sous la présidence du Chancelier, a résolu hier en plein accord avec le Président du Reich, de ne pas démissionner en ce moment. Il a envisagé de soumettre sa démission au Président d'Empire la veille de la rentrée du Reichstag.

Les plus belles femmes du Reich



Liselotte Teutberg et Louise Hartmann qui viennent de recevoir à Hambourg le premier prix de beauté et ont été proclamées les plus belles femmes d'Allemagne.

L'assemblée générale de la Fédération des associations de sinistrés

Elle a eu lieu hier à Paris. Des vœux intéressants ont été adoptés.

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

La Fédération des Associations départementales et des Unions des Sinistrés, a tenu hier son assemblée générale annuelle, 10, rue d'Isly, à Paris.

Tous les groupements des sinistrés adhérent à la Fédération étaient représentés à cette réunion, à laquelle assistaient, en outre, MM. Jousseau, député ; Escottier, Jacqy, anciens députés.

Dans son rapport administratif, M. Dufour, secrétaire général, a souligné les progrès que marque le vote de la loi du 23 mars dernier.

M. Georges Baillet, président, après avoir fait un exposé de la situation actuelle, a adressé à M. André Tardieu et à ses éminents collaborateurs, les remerciements de la Fédération pour la bienveillance avec laquelle ils n'avaient cessé d'accueillir les suggestions du groupement, pour encourager ses efforts.

Les vœux suivants ont été adoptés à l'unanimité :

« Que l'achèvement des commissions d'évaluation soit poussé avec la plus extrême diligence ; que notamment les dossiers viés par les lois des 2 mai 1924 et 23 mars 1928, reçoivent une solution rapide.

« Que les opérations de paiement soient accélérées en fonction des excédents budgétaires et des annuités à provenir du plan Dawes.

« Qu'enfin, une vaste opération de conversion permette dans le cadre de la loi du 17 avril 1919, de placer tous les sinistrés sur le même rang d'égalité et de libérer ainsi l'Etat envers eux. »

Une grave affaire près de St-Pol-sur-Ternoise

Des cultivateurs de Tincques martyrisaient leur bienfaitrice.

Un drame vient de se dérouler à Tincques, près d'Aubigny-en-Artois, drame que l'intérêt de la marchandise a réduit, pour le moment, à sa plus simple expression, mais qui verra son épilogue devant le Tribunal correctionnel, après que le Parquet, saisi de cette affaire, en aura terminé l'instruction.

Une bonne parente

La bonne parente, c'est, en l'occurrence, Mlle Héleine Martin, âgée de 40 ans, orpheline et propriétaire d'un petit domaine rural, elle est demeurée un peu simple d'esprit.

Son avoir était évalué approximativement à plus de 100.000 francs et constitué par plusieurs immeubles de rapport et par des propriétés rurales.

Le frère de son père, Edgard Demoullins, 47 ans, son épouse et son fils adoptif Fleury Demoullins, ont décidé de louer une ferme route de la Gare, décidèrent un beau jour d'offrir à l'usufruitière, l'hospitalité de leur toit.

Seulement, il y avait à cette combinaison, une importante condition. Il fallait pour cela que Mlle Martin fit don de toutes ses propriétés à ses oncles et cousins. Naturellement, il y eut des résistances, puis convulsions, choyés et des promesses pleines de cœur, la demoiselle Martin se décida et l'on alla chez le notaire.

Ici, déception de Demoullins. L'officier ministériel, qui connaissait par cœur son village, refusait net, parce que cette donation lui paraissait intéressée et ensuite parce qu'il considérait la donatrice comme ne jouissant pas de toutes ses facultés.

Quelques temps se passèrent. On choya la parente plus que jamais et enfin un notaire, connaissant moins bien la famille, dressa les actes. C'est alors que les brutalités commencèrent.

Mauvais traitements

Nantis de la donation dument établie, les Demoullins ne se gênèrent plus. La parente devenait encombrante. On la reléguait au grenier. Puis, elle mangeait trop et l'on répliquait à ses plaintes, qu'elle était un peu coureuse. Elle en a tant recue qu'un jour, exaspérée, elle porta plainte. C'était en 1926. M. le Procureur ouvrit une instruction qui n'eut d'autre conclusion qu'une enquête. Les Demoullins ayant fait feu de toutes pièces pour prouver leurs attentions.

Le temps passa, la famille se lassa un peu de cette parente encombrante, et les mêmes scènes recommencèrent.

Il y a quelques jours, Mlle Martin fut si violemment battue qu'elle se sauva de la ferme et traîna dans le village sa plainte et son pauvre visage meurtri par les coups. Des témoins indignés se firent les porte-parole de la malheureuse qui n'osa ni protester, par crainte de la vengeance et la gendarmerie d'Aubigny-en-Artois, ouvrit une enquête.

A la suite des renseignements recueillis, cette affaire semble être particulièrement grave et la Parquet d'Arras a été avisé. Inutile d'ajouter que c'est à la satisfaction générale, les habitants du pays ayant hâte de voir cesser un tel scandale doublé de traitements inhumains.

LE DRAME MYSTÉRIEUX DU TOUQUET

Le cycliste fantôme reste insaisissable

Traqué partout, l'assassin présumé de M^{rs} Wilson continue d'échapper à ses nombreux poursuivants

DE NOTRE ENVOYE SPÉCIAL

Paris-Plage, 24 mai. — Après 5 jours de pluie, le soleil a lui sur Paris-Plage, apportant avec ses pâles rayons une lueur d'espoir, lueur bien faible cependant, il faut le dire. Si la dique se peuple, en effet, de promeneurs, si les rues de la coquette station balnéaire s'animent, si hôtels et magasins font leur toilette, dans l'affaire mystérieuse de la forêt du Touquet qui défraye toujours toutes les conversations, les choses, par contre, n'avancent guère.

Des renforts de police sont encore arrivés ce matin. Les recherches se poursuivent sans interruption sur l'unique piste qui reste, celle de l'homme à la bicyclette. Le cycliste fan-



M^{rs} WILSON en uniforme d'infirmerie M. WILSON en costume de plage.

tomme, cependant, qu'on croit former l'assassin de M^{rs} Wilson, n'est insaisissable.

Comme nous l'avons dit hier, un témoin, la jeune Rosette Lamour, affirme avoir vu mercredi matin l'homme « courant d'air ». On le cherche partout, on connaît son signalement. On espère pouvoir le joindre. Sa capture n'est plus qu'une question de temps. On le dit, on le répète et on attend.

Fausse alerte

Mercredi dans la nuit, grosse alerte. Le bruit courait avec persistance que l'homme à la bicyclette, pour qui ne pas dire l'assassin, était pris. On le désignait, on citait son nom. C'était un ancien employé d'un sanatorium de Berck-Plage poursuivi pour vol d'un vélo, qui avait été arrêté en cette ville, disait-on. La nouvelle était fautive. L'individu dont on parlait, était bien recherché, certes, mais non pour l'assassinat de la riche anglaise. L'autre court encore. Du bruit, beaucoup de bruit pour rien.

Une armée d'enquêteurs

Dans le courant de la journée, l'armée des enquêteurs s'est encore accrue. A MM. Lefebvre et Faisal, de la police mobile de Lille, Liger, commissaire et Maderne, commissaire, de la police spéciale, Letert, commissaire de police de Paris-Plage, se sont joints MM. Garinger et Royer, tous deux commissaires de la sûreté générale à Paris, M. Ucciani, commissaire divisionnaire de la police mobile de Lille et venu cet après-midi encore à Paris-Plage ainsi que M. Mommessia, juge d'instruction, qui a tenu à suivre personnellement la marche de l'enquête.

Toute la journée, ce ne furent que recherches sur recherches, interrogatoires sur interrogatoires. L'offensive continue.

Des suspects partout

Les lettres anonymes, les déclarations spontanées parviennent nombreuses à la police. Quel compte tenir cependant de ces déclarations trop souvent sans valeur ? Parmi tant d'autres, ne vit-on pas cet après-midi venir au commissariat, une déguisée amazone, au costume masculin, montée sur un cheval de race. Mlle E... une riche anglaise avait vu, en faisant sa promenade quotidienne dans la forêt, un individu lui paraissant suspect. Etait-ce le fameux jeune homme blond. Elle venait en avertir les enquêteurs ?

Ce fait, après tant d'autres qu'on pourrait citer, révèle la véritable obsession qui s'est emparée d'une partie de la population. Crainte réelle ou snobisme ? On voit partout l'homme de la forêt. Et le cycliste fantôme ? L'avez-vous vu. C'est le mot du jour à Paris-Plage.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Un voyage de nocce en roulotte automobile



M. Sinclair-Lewis, l'auteur américain, qui vient de se marier à Londres, est parti en voyage de nocce en roulotte automobile avec sa femme. On voit ici M. et Mme Sinclair à leur départ d'Oxford.

L'Homme-Torpille



Le pilote allemand Raab se fait construire aux usines Opel, une « torpille volante » dans laquelle, il compte se faire propulser dans les airs. La prophétie de Jules Verne dans son ouvrage qui porte sur « la Lune » est-elle en voie de réalisation ?

Le verdict du procès de Colmar a été rendu hier dans la soirée

Ricklin, Schall, Fasshauer et Rossé condamnés à 1 an de prison et 5 ans d'interdiction de séjour

(DE NOTRE ENVOYE SPÉCIAL)

C'est le dernier jour de ces longs débats et, dès l'ouverture de l'audience, une foule serrée emplit la salle.

M^{rs} Berthon prononce sa plaidoirie. Il fait d'abord une incursion dans le domaine de la politique extérieure. « Il est imprudent, dit-elle, après les élections allemandes, de laisser croire que ces accusés font le jeu de l'Allemagne. Dénoncer ce péril, c'est peut-être le créer. »

Puis, il fait la critique des méthodes administratives françaises dans l'Alsace recouvrée. Examinant la base de l'inculpation, il déclare : « Les hommes qui sont ici, affirment la seule chose qui compte dans cette affaire, les affaires annexes d'espionnage et de la Sûreté. »

« En tout cela, dit-il, rien de séparatiste. La revendication du droit des minorités nationales et c'est tout. »

Les 17 questions

Après une suspension d'audience de midi à 14 h. 10, M^{rs} Berthon termine sa plaidoirie. Il met en garde les jurés contre la répercussion d'un verdict de condamnation.

C'est ensuite la lecture du texte des questions telles qu'elles seront posées.

Première question. — Est-il constant que depuis 1920, sur le territoire national et notamment dans les trois départements de Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, une résolution d'agir dans le but soit de détruire ou de changer de Gouvernement, soit de provoquer les citoyens et habitants à s'armer contre l'autorité légitime a été concertée et arrêtée entre plusieurs personnes ?

Deuxième question. — L'accusé Ricklin est-il coupable d'avoir participé à la résolution d'agir ci-dessus spécifiée ?

Suivent quatorze questions, celles-ci concernant fin une dix-septième question : La dite résolution d'agir spécifiée dans la première question a-t-elle été suivie d'actes commis ou concertés pour en préparer l'exécution ?

M^{rs} Berthon, très longuement, discute ces questions. Et voici sa péroraison : « Messieurs les citoyens et habitants à s'armer contre l'autorité légitime, la proie d'événements effroyables. Mais plutôt, mettons-nous au travail. Votre verdict d'acquiescement sera un verdict d'apaisement et vous direz, ces hommes : Travaillons tous ensemble pour le bonheur de l'Alsace et pour la France » (Applaudissements).

Le Procureur général réplique à son tour, et plaidera et s'efforce de montrer que l'accusation est basée sur des faits précis : des lettres, les accusés, leurs actes. Puis, conclut, il réclame une page d'histoire.

Un verdict d'acquiescement cela voudrait dire que les Ricklin, les Rossé, sont les maîtres de l'Alsace ! Ne faites pas cela !

Les autres accusés sont acquittés.

Violent tumulte

Ce verdict est accueilli par des applaudissements et des clameurs. Ricklin est très pâle ; l'abbé Fasshauer sourit, ainsi que Schall ; quant à Rossé il paraît extrêmement nerveux. Dans la salle le tumulte est à son comble. Les gens, montés sur les chaises, hurlent. Certains renversent des barricades, se précipitent vers le banc des condamnés, les embrassent, leur serrent la main, on entend des cris de « Vive Rossé » « Vive Ricklin ».

Ceux des accusés qui ont été acquittés, se précipitent eux aussi dans les bras de leurs co-accusés.

A un certain moment on voit l'abbé Fasshauer tendre le poing vers le jury.

Avant que le verdict ne fut prononcé, le président demanda : « Quelqu'un de la défense veut-il prendre la parole ? Alors M^{rs} Feillet, coaccusée de Rossé, l'embrassa et s'écria : Je prie mes amis Rossé, Fasshauer, Schall et le docteur Ricklin, de ne pas juger la France sur ce verdict. »

MORTE A 104 ANS !

Mme veuve Marguerite Pagès, née le 5 avril 1824, est décédée à Thuir, près de Perpignan. Bien qu'elle ait eu 104 ans, elle n'était atteinte d'aucune infirmité.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE A ROUBAIX

Une jeune fille de 22 ans, chef du courrier dans une importante maison de la place, est morte dans des circonstances troublantes, dans un taxi, la conduisant de Roubaix à Tourcoing

Une affaire d'une exceptionnelle gravité et sur laquelle plane un mystère encore impénétrable, s'est produite mardi 22 mai, dans les conditions suivantes qu'une difficile enquête nous a révélées.

Mlle Valentine Dujardin, 22 ans, chef du courrier à la Filature de la Redoute, rue de la Redoute, à Roubaix, était transportée, vers 14 h. 30, dans une taxi de son domicile, à Tourcoing, 34, rue du Point-Central. Elle mourut pendant le trajet.

Voici ce que nous avons pu apprendre sur cette délicate affaire : Malade dans la rue

Le mardi 22 mai, alors que vers onze heures et demie, la tenancière de l'estaminet Batty, situé à l'angle des rues Jules-Guésé et Ma-Campagne, dressait la table pour le repas de ses nombreux pensionnaires, elle



Mlle Valentine DUJARDIN

vit entrer une jeune femme, pâle, affaiblie, qui déclara souffrir cruellement. Mme Batty, prise de compassion, se mit immédiatement à la disposition de la malade. Elle se fit monter dans une de ses chambres, lui prépara des boissons chaudes, et mit tout en œuvre pour lui porter secours.

Vers quatorze heures, l'état de la jeune fille empira. Mme Batty se serait décidée à faire demander un taxi-auto au Garage de Roubaix, rue des Fabricants. Un envoi de ce garage aurait permis à Mlle Dujardin de monter dans l'auto, mais elle se refusait à monter dans une de ses chambres, lui prépara des boissons chaudes, et mit tout en œuvre pour lui porter secours.

« Sa mère, veuve, habite Tourcoing. Elle a un jeune frère, âgé de quinze ans, qui travaille dans cette ville, aux Etablissements Founon. Son père se serait pendu, il y a environ trois ans. »

Une jeune fille sérieuse

Mlle Valentine Dujardin, décédée dans des circonstances aussi mystérieuses que tragiques, était employée, pendant quatre ans, à la Filature de la Redoute, à Roubaix. Elle était entrée dans cet établissement comme simple employée, et y avait travaillé cinq ans, et, peu à peu, grâce à son intelligence, elle avait été placée à la tête d'un service féminin d'environ cent employées.

Les meilleurs renseignements sont fournis sur elle. Elle était simple, émotive. On ne lui connaissait pas de liaison. Mais elle avait vingt-deux ans. Et, ma foi, c'est un âge que l'amour ne laisse pas sans limitations.

« Sa mère, veuve, habite Tourcoing. Elle a un jeune frère, âgé de quinze ans, qui travaille dans cette ville, aux Etablissements Founon. Son père se serait pendu, il y a environ trois ans. »

Des rumeurs

Le Parquet de Lille fut mis au courant par M. Lefant, commissaire central de police à Tourcoing. M. le docteur Leduc, en effet, appelé à constater le décès de Mlle Dujardin, en raison des circonstances qui l'entouraient, ayant refusé le permis d'inhumer, M. Lefant, M. Glorian, juge d'instruction à Lille, donna des ordres pour que le cadavre fut transporté à la Morgue de l'Hôpital Civil, et il commit M. le docteur Milet, médecin-légiste, pour procéder à l'autopsie.

Une action judiciaire est donc en cours, car de toute évidence, Mlle Valentine Dujardin a succombé à des manœuvres abortives.

Nous ne connaissons pas les conclusions du rapport adressé au Parquet par M. le docteur Müller, à la suite de l'autopsie pratiquée jeudi, à 19 heures, mais des rumeurs s'élevèrent qui tendraient à infirmer la version faite par Mme Batty.

Et d'abord, une première question se pose. Pourquoi, en présence d'un état de plus en plus alarmant, n'a-t-on pas fait appeler un docteur ? On comprend mal que la cabaretière ait pris, sur elle, de régler toute la marche d'une affaire qui se terminait par un décès, sans essayer autrement que par des usages et des boissons, de secourir la jeune fille. On s'explique encore moins qu'elle ait jugé bon, sans prévenir M. le docteur Leduc, de faire réquisitionner une auto, et placer la malade, et de l'accompagner jusqu'à Tourcoing.

Enfin, que faisait la Mlle Valentine Dujardin ? Elle habitait Tourcoing, elle travaillait rue de Blanchemalle à Roubaix, et elle va échouer dans un estaminet perdu loin, à l'angle des rues Jules-Guésé et Ma-Campagne, y échouer pour y mourir !

Telles sont les questions troublantes que le service de la Sûreté se pose.

S'il y a eu vraiment, et cela paraît vraisemblable, les subites dans les environs de l'estaminet Batty, ou dans l'estaminet même.

Qui s'y est livré ? C'est ce que M. le Procureur, chef de la Sûreté à Tourcoing, s'efforce de déterminer.

Voilà les graves questions qui se posent.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI Plus doux, ciel très nuageux, le matin quelques ondées orageuses, vent variable. Température stationnaire.